

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 septembre 2015 portant désignation des
membres de la Commission centrale de gestion des emplois
pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel
subventionné, ordinaire et spécial**

A.Gt. 17-06-2025

M.B. 02-07-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, 1^{er} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « Mme Camille MAHIEUX » sont remplacés par les mots « M. Nicolas NAIF » ;

- les mots « Mme Hamza ACHAIBI » sont remplacés par les mots « Mme Sophie DEPREZ ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 17 juin 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON